



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

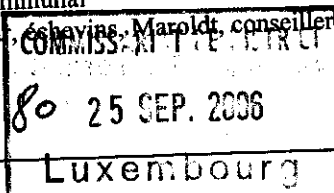
Date de l'annonce publique de la séance:
08.09.2006
Date de la convocation des conseillers :
08.09.2006
point de l'ordre du jour no:
10-B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 22 septembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins,
Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen,
Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Absents : Braz, Tonna, échevins, Maroldt, conseiller



Le Conseil Communal;

Objet: Recensement fiscal et relèvement des chiens annuel,
indemnités à allouer aux recenseurs

Vu sa délibération du 8 novembre 2000 portant fixation des indemnités revenant
aux personnes chargées du recensement fiscal et du relèvement des chiens ;
Considérant qu'il y a lieu d'adapter ces indemnités ;
Considérant que la participation de l'Etat reste inchangée ;
Considérant que la Ville compte approximativement 15.000 ménages ;
Considérant que la Ville compte approximativement 1.500 chiens ;
Vu l'article 3/0112/6131/011 des dépenses ordinaires ;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi ;

décide à l'unanimité

d'appliquer les indemnités suivantes :

- Participation à la conférence d'instruction : **15,00 €**
- Ménage recensé : **3,30 €** [- 0,42 – 0,12 (par Etat) = 2,76 € (par Ville)]
- Chien Recensé : **1,70 €**

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22/09/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

No. 214/06/acc

Retourné à Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg après en avoir pris connaissance.

27 SEP. 2006

Luxembourg, le

Pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
Le Conseiller de Gouvernement 1ère classe

A dmt/1

COMMISSARIAT DE DISTRICT
29 SEP. 2006
Luxembourg

Service : **Secrétariat**
LESCH Esch/Alzette, le
- 3 OCT. 2006